

Municipalité de Chelsea 100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1 Téléphone : 819 827-1124 | Télécopieur : 819 827-2672

www.chelsea.ca

AVIS DE RÉCLAMATION

IDENTIFICATION DU RÉCLAMANT	
Nom:	Prénom :
Adresse :	
Municipalité :	Code postal :
Téléphone (résidence) :	Téléphone (bureau) :
Téléphone (cellulaire) :	Courriel:
DESCRIPTION DE L'ÉVÈNEMENT	
Date :	Heure:
Lieu:	
Brève description de la cause des dommages :	
<u>Détails des dommages</u> (inclure tout document pertinent comme photographies, factures et évaluations) :	
Montant réclamé : \$	
Date :	Signature :
IMPORTANT Afin d'obtenir la réparation d'un préjudice matériel ou moral, le réclamant doit transmettre à la Municipalité de Chelsea un AVIS	

DE RÉCLAMATION écrit dans les 15 jours qui suivent la date de l'événement sous peine de REFUS de sa réclamation. Bien qu'il ne soit pas obligatoire de produire un tel avis en matière de préjudice corporels, il est souhaitable d'en transmettre un

Vous pouvez transmettre votre avis de réclamation :

dans les meilleurs délais (1112.1 du Code Municipal)

Par la poste ou en personne : Municipalité de Chelsea 100, chemin Old Chelsea Chelsea, (Québec) J9B 1C1

Par télécopieur : 819-827-2672

Par courriel: info@chelsea.ca